



**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2025043
Concours de pêche**

Séance du 19 Septembre 2025

Le 19 Septembre 2025, dix-neuf heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELIGEARD Arnaud, Maire.

Présents : M. DELIGEARD Arnaud, M. DESBOUIS Serge, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. GILLES Xavier, M. MONNET Jérôme, Mme LEBRE Amélia.

Absents : M. CHASSAGNE Jean François, Mme DEGIRAL Laurence, M. DEVILLARD Claude, Mme CHAUVET Anne-Marie.

Excusés : M. CHASSAGNE Jean François, Mme DEGIRAL Laurence, Mme CHAUVET Anne-Marie.

Pouvoirs : M. CHASSAGNE Jean François donne pouvoir à M. VIGNE Olivier, Mme DEGIRAL Laurence donne pouvoir à Mme CHAPPAZ Aurélie, Mme CHAUVET Anne-Marie donne pouvoir à Mme LEBRE Amélia.

Secrétaire de séance : M. VIGNE Olivier.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 10

Date de la convocation : 11 Septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 11 Septembre 2025

Suite à l'annulation due aux intempéries du concours de pêche initialement prévu le Samedi 28 Juin, Monsieur le Maire demande s'il convient de repousser le concours et par conséquent choisir une nouvelle date ou de ne pas en organiser pour l'année 2025.

A savoir que plusieurs entreprises et organismes avaient été sollicités et avaient généreusement fait des dons pour les gagnants du concours. La mairie doit réfléchir au devenir de ces dons en cas de non report de l'évènement (date limite d'utilisation des bons cadeaux et date de péremption des produits alimentaires).

Afin de ne pas les laisser perdre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, acte le report du concours de pêche au samedi 18 Octobre 2025 et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier. La mise en place du concours pourra se faire le jour précédent, soit le vendredi 17 Octobre.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

**Pour extrait conforme
Le Maire
Arnaud DÉLIGEARD**

